
PR6

Programme décennal de dragage
d'entretien des installations portuaires
de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles
6211-02-023

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Environnement Canada	Évaluations environnementales, Direction des activités de protection de l'environnement	Suzie Thibodeau	4 juillet 2014	3 pages.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture	Rabia Siga Sow	24 février 2014	2 pages.
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	3 juillet 2014	2 pages.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	Pierre Dassylva	18 juin 2014	1 page.
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Agathe Cimon	11 mars 2014	1 page.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	28 février 2014	1 page.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord	Alain Gaudreault	14 mars 2014	1 page.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés	André Paquet	9 juillet 2014	2 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	25 juin 2014	3 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Division écotoxicologie et évaluation du risque	Mélanie Desrosiers	2 juillet 2014	1 page.
11.	Pêches et Océans Canada	Gestion des écosystèmes, Région du Québec	Simon Trépanier	24 février 2014	2 pages.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Évaluations environnementales
Direction des activités de
protection de l'environnement

Environmental Assessments
Environmental Protection Operations
Directorate

Montréal, le 4 juillet 2014

Monsieur Charles-Olivier Laporte
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-02-279

Notre réf.
4191-15-S007-3

Objet : *Cinquième reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière Iron Ore Company (IOC) - Sept-Îles*
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 2^e série

Monsieur Laporte,

En réponse à votre lettre du 9 juin dernier, vous trouverez ci-joint les commentaires et recommandations d'Environnement Canada (EC) sur les réponses du promoteur aux questions (2^e série) qui lui ont été adressées dans le cadre de l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact du projet en titre. Tel que vous nous le demandez, nous avons indiqué, selon nos champs de compétence, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Nous avons utilisé le document suivant pour notre analyse :

WSP, 2014. *5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière IOC. Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 2^e série.* Document présenté au Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs du Québec (MDDEFP), 10 pages et annexes.

QC-3 : Précisions - site de rejet en milieu terrestre : nous avons pris note de l'information précisée par le promoteur.

En cas de gestion terrestre des sédiments, les sites de dépôt seront précisés dans la demande de certificat d'autorisation. Il sera important de préciser les endroits où seront déposés les sédiments dragués afin d'évaluer, entre autres, s'il y a un potentiel de risques écotoxicologiques pour la faune avienne, d'identifier les risques par rapport à la contamination des eaux souterraines et de prévoir les mesures d'atténuation appropriées.

QC-5 : Analyse du fer dans les sédiments : réponse non satisfaisante.

D'abord, à la page 53 de l'étude d'impact, on mentionne que « la présence de minerai et de boulettes de fer sur le fond marin à proximité des quais, sur une épaisseur relativement grande » empêcherait l'utilisation de ces sédiments pour un projet de revalorisation.

Suite à de nouvelles connaissances sur la problématique du fer dans la baie de Sept-Îles, et de résultats de bioessais réalisés sur des sédiments enrichis en fer, EC réitère sa demande d'obtenir la concentration du fer dans les sédiments qui seront immergés. Nous sommes préoccupés par le fait qu'une concentration élevée en fer dans les sédiments (rejets possiblement dus aux opérations) puisse causer un effet toxique ainsi que modifier/allérer la composition physique et chimique des sédiments au site de dépôt. Ces résultats (en fer) sont présentement absents de la plus récente caractérisation et l'absence de données sur le fer représente un obstacle pour l'analyse d'acceptabilité qui sera à faire par la suite.

Même si le fer ne fait pas partie de la liste des Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec dans le cadre de travaux de dragage (EC et MDDEP, 2007), nous recommandons tout de même d'en faire l'analyse lors des prochaines caractérisations des sédiments. Nous pourrions alors comparer la teneur en fer dans les sédiments avec d'autres critères de qualité (utilisés par d'autres juridictions) qui nous serviraient de comparaison pour juger de la qualité des sédiments à draguer.

D'ailleurs, un recueil de critères concernant la qualité de l'environnement (dont une section traite de la qualité des sédiments) a été réalisé pour EC (MacDonald *et al.*, 1999). Il s'agit d'une compilation de critères, de directives, d'objectifs et de standards concernant la qualité de l'environnement provenant du monde entier. Ce recueil constitue une vaste banque de points de référence que l'on peut utiliser lorsqu'on ne possède pas de critère établi par le CCME ou par la province du Québec. Selon ce recueil de MacDonald *et al.*, des effets sur des organismes (essais de toxicité) sont observés à partir de 20 000 mg/kg de fer dans les sédiments (soit 2 %). À partir de 40 000 mg/kg de fer, des effets sévères sont observés.

- Dans le document de réponses aux questions (2^e série), le promoteur mentionne (page 7), des résultats de fer (Génivar, 2003) allant jusqu'à 48 g/kg (donc 48 000 mg/kg). Si de tels résultats étaient encore observés dans les prochaines caractérisations, nous recommanderions la réalisation de bioessais afin d'évaluer la toxicité des sédiments.
- Concernant les niveaux de fer dans les sédiments, le promoteur réfère à d'anciennes études de caractérisation (2003). Pour ce qui est des résultats physico-chimiques de la qualité des sédiments du secteur, le promoteur réfère à des études réalisées par Génivar (2011 et 2012) pour lesquelles aucune analyse en fer n'a été réalisée.
- Afin d'être en mesure de se prononcer sur l'acceptabilité du projet, EC réitère sa demande qu'une nouvelle caractérisation des sédiments qui seront dragués soit réalisée pour évaluer les teneurs en fer et ainsi être en mesure de juger adéquatement de la qualité des sédiments ainsi que du futur mode de gestion associé (en milieu aquatique ou en milieu terrestre).
- La teneur en fer devra être exprimée en mg/kg pour fins de comparaison avec les valeurs de référence.
- À la page 7, le promoteur mentionne : « Les opérations de dragage de la compagnie minière IOC au quai no.2 se déroulent sensiblement de la même manière depuis quelques décennies et les sédiments, incluant les boulettes de fer, ont toujours été déposés au même site de dépôt que celui qui est à nouveau prévu. Ainsi, selon toute vraisemblance, des boulettes seraient donc déjà présentes au site de dépôt en eau libre. » À notre avis, cet argument n'est pas valable : à cette époque, les teneurs en fer n'étaient pas connues puisqu'elles n'étaient pas analysées. La problématique est maintenant connue et une évaluation pertinente des teneurs en présence doit être effectuée.
- Le promoteur mentionne aussi (en page 7) que : « ... puisqu'une gestion séparée des sédiments et des boulettes de fer se révélerait onéreuse et qu'aucun fait nouveau ne justifie de modifier les opérations

habituelles de dragage au quai no.2, celles-ci seront maintenues telles quelles.» Rappelons que le promoteur doit s'assurer que ses installations ou son projet ne contreviennent pas à l'article 36(3) de la Loi sur les pêches qui stipule qu'« Il est interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive – ou d'en permettre l'immersion ou le rejet – dans des eaux où vivent des poissons, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux ». S'il s'avère que les nouveaux résultats mettent en évidence des teneurs préoccupantes en contaminants dans les sédiments à draguer, l'approche de rejeter ces sédiments en eau libre devrait possiblement être revue. Des essais de toxicité devraient être réalisés afin de démontrer l'innocuité des sédiments pour le milieu récepteur. De plus, le dépôt des sédiments dragués ne doit pas contribuer à détériorer le milieu récepteur.

Enfin, nous demeurons disponibles pour l'analyse lors de la phase d'acceptabilité du projet. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Meilleures salutations,

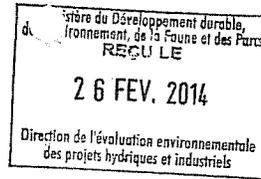


Suzie Thibodeau, M. Sc.

Analyste, Évaluations environnementales et Immersion en mer

Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

c.c. : Louis Breton, coordonnateur principal, Programme d'évaluation environnementale, DAPE, Environnement Canada
Brigitte Cusson, coordonnatrice évaluations environnementales, DAPE, Environnement Canada



Le 24 février 2014

Monsieur Yves Rochon
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Deuxième avis de recevabilité de l'étude d'impact – Cinquième
reconduction du programme de dragage d'entretien aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC)
à Sept-Îles (# 3211-02-279)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document de réponses aux questions et
commentaires pour analyse en lien avec le secteur des pêches et de
l'aquaculture commerciales.

En considérant les réponses apportées aux commentaires et questions
concernant l'impact des travaux des phases de construction et d'exploitation sur
les activités de mariculture autorisées dans le secteur du projet et ses environs,
nous jugeons irrecevable l'étude d'impact environnemental soumise pour
examen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Rabia Siga Sow
Directrice par intérim

c. c. M^{me} Meggie Desnoyers, MAPAQ
M^{me} Marthe Kleiser, MAPAQ
M. Martin Tremblay, MDDEFP

AVIS PROFESSIONNEL

REQUÉRANT : M. Yves Rochon, Directeur de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

OBJET : Avis sur la recevabilité du document de réponses aux questions et commentaires

PROJET : Cinquième reconduction du programme décennal de dragage d'entretien aux installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC) à Sept-Îles (# 3211-02-279)

1. ANALYSE DES RÉPONSES À NOS QUESTIONNEMENTS

Le promoteur a réactualisé ses informations sur les pêches auprès de nos collègues régionaux de Pêches et Océans Canada.

Les associations de pêcheurs (RPPHMCN et AMIK) ont été consultées et « seront avisées avant tout dépôt de sédiments à ce site » (cf. p 25).

Comme demandé, la carte 2-5 a été bonifiée et fait désormais mention de la « zone d'exploitation de la ferme maricole Purmer ». Cependant, bien que le promoteur juge qu'aucun impact ne sera appréhendé, nous comprenons de sa réponse que l'entreprise maricole n'a pas été consultée? Et qu'elle ne le sera qu'au moment de la séance d'information du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)? Nous réitérons le point qu'il est indispensable de vérifier et de valider auprès de la Ferme Maricole Purmer les impacts potentiels, puisque le projet en question pourrait mettre sa production future et, donc, sa viabilité économique en danger. Le fait que ses opérations aient été affectées par un déversement de pétrole et que l'entreprise redémarre dès le printemps ses activités ne soustrait en rien la responsabilité du promoteur à consulter la Ferme Maricole Purmer inc. pour son projet qui pourrait la toucher directement.

2. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Globalement, les réponses apportées sont satisfaisantes.

Par contre, nous ne sommes toujours pas confortables avec le fait que la présence d'une entreprise maricole active dans le secteur n'avait pas été prise en considération par l'étude. Malgré notre dernier avis, l'entreprise Ferme Maricole Purmer ne semble pas avoir été consultée ni considérée davantage pour le moment. Il est primordial d'y remédier, c'est pourquoi l'étude d'impact environnemental est toujours considérée irrecevable à ce stade.

Québec, le 3 juillet 2014

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien aux installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny (IOC) à Sept-Îles - réponses aux questions et commentaires (3211-02-279)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 9 juin dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité des réponses apportées par le promoteur du projet ci-dessus mentionné. Cet avis a été rédigé en collaboration avec la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord.

Les éléments fournis répondent adéquatement aux interrogations soulevées. Nous considérons de ce fait l'étude d'impact comme recevable d'un point de vue de santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR/ml

p. j.

c. c. Docteur Stéphane Trépanier, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 30 juin 2014

Madame Marion Schnebelen
Coordonnatrice de l'unité santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de la Protection de la santé publique
1075, Chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

OBJET : Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny (IOC) à Sept-Iles -
réponses aux questions et commentaires

Madame,

Comme demandé dans votre correspondance du 9 juin dernier, nous vous faisons
parvenir nos commentaires concernant les réponses aux questions et commentaires
(deuxième série) du projet ci-haut mentionné.

À la suite de l'examen des réponses aux questions et commentaires fournies par le
promoteur, et ce, au meilleur de notre connaissance, nous jugeons que les
renseignements demandés lors de notre avis de recevabilité ont été traités de façon
satisfaisante.

Cordiales salutations.



ST/ed

Stéphane Trépanier, md, Msc
Médecin spécialiste en santé publique
et médecine préventive

c.c. Dr François Desbiens, directeur de santé publique par intérim de la Côte-Nord

Le 18 juin 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC) à Sept-Îles
(3211-02-279)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document « Réponses aux questions et commentaires
du MDDEFP – 2^e série » qui nous a été soumis relativement à l'étude d'impact du projet
mentionné en objet. À la suite de l'analyse du document, l'étude nous apparaît conforme
à la directive environnementale en regard de notre champ de compétence.

Puisque l'ensemble de nos commentaires a été transmis à l'initiateur du projet et que ce
dernier a répondu de façon plus détaillée, l'étude nous apparaît satisfaisante.

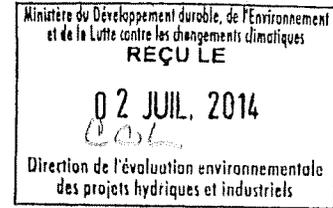
Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le conseiller en
sécurité civile, monsieur Bruno Caron, au 418 295-4903 poste 42241 ou par courriel à
bruno.caron@msp.gouv.qc.ca.

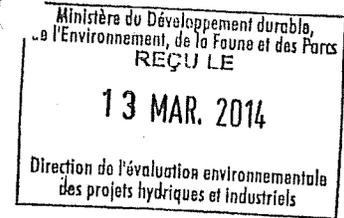
Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Pierre Dassylva
Directeur régional

c. c. Madame Francine Belleau, MSP





UR-5040
→ cd

Note

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

DATE : Le 11 mars 2014

OBJET : **Deuxième avis de recevabilité de l'étude de la « Cinquième
reconduction du programme de dragage d'entretien aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny
(IOC) à Sept-Îles » - volet Aires protégées**

N^{os} DOSSIERS : SCW 837437 ; V/R 3211-02-279 ; N/R 5145-04-18 [497]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 24 janvier 2014 portant sur l'addenda contenant les réponses aux questions sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée. Ce commentaire porte spécifiquement sur le volet « aires protégées ».

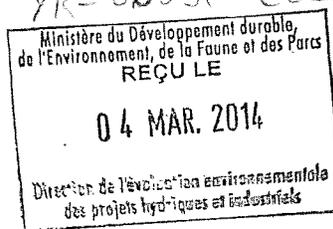
La figure 4 de la carte 2-4 fournie en réponse illustre clairement la superposition du site de rejet avec deux aires protégées et plus précisément avec deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Ainsi sur l'aspect des aires protégées, l'étude est considérée recevable.

Espérant le tout conforme à vos attentes,

Agathe Cimon
Chef du Service des aires protégées

AC/DB/lis



NOTE

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

DATE : Le 28 février 2014

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet « 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la Compagnie minière Iron Ore Cie (IOC) » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 837437; V/R 3211-02-279; N/R 5145-04-18 [497]

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposées par la firme Genivar pour le compte de la Compagnie minière IOC en décembre 2013. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

La DPEP considère que les renseignements demandés à l'initiateur ont été traités de façon satisfaisante et valable, rendant l'étude d'impact recevable à l'égard des EEE.

De plus, les engagements pris par l'initiateur quant au nettoyage de la machinerie avant son arrivée sur les sites des travaux et à la vérification de l'utilisation des barges et de la drague dans des secteurs touchés par des EEE, rendent le projet acceptable à l'égard de la prévention de l'introduction et de la propagation de ces espèces.

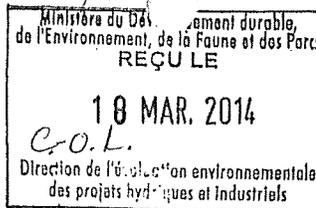
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se



Note

DESTINATAIRE : Yves Rochon
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et
industriels

DATE : 14 mars 2014

OBJET : Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien aux
installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny (IOC) à
Sept-Îles
V/Réf. : 3211-02-279
N/Réf. : 7610-09-01-0011868

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement, vous avez sollicité notre collaboration sur la recevabilité des réponses
aux questions et commentaires soumis par l'initiateur du projet ci-dessus mentionné.

Après analyse du document contenant les réponses aux questions, nous vous avisons
que nous n'avons aucun commentaire à formuler.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez contacter M. Michel Levasseur au
418 964-8888, poste 245.

Le directeur régional,

Alain Gaudreault

AG/ML/jm

EXPERTISE TECHNIQUE

NATURE DE LA DEMANDE	: Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien aux installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC) à Sept-Îles
EXPERTISE DEMANDÉE PAR	: Yves Rochon, directeur Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
EXPERTISE ÉMISE PAR	: André Paquet Ingénieur M.Sc.
DATE	: Le 9 juillet 2014
N/RÉFÉRENCE	: SCW-838134

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous faisons parvenir nos commentaires concernant les réponses de l'initiateur à la deuxième série de questions et commentaires du MDDEFP dans le cadre du projet de 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière IOC à Sept-Îles.

2. DOCUMENT FOURNI PAR LE DEMANDEUR

Le document fourni pour analyse est le suivant :

- WSP, Mai 2014, « 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière IOC – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 2^e série » Rapport réalisé pour IOC. 10 pages et annexe.

...2

3. ANALYSE DE LA RECEVABILITÉ

À cette étape de la procédure, il est demandé à la Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés (DAELC) de procéder, dans les limites de son champ de compétence (lieux contaminés), à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Pour ce faire, le DAELC a vérifié si tous les éléments requis ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif).

4. RECOMMANDATION

La DAELC a vérifié, au meilleur de sa connaissance et selon son champ de compétence, si le projet de reconduction (5^e) du programme de dragage d'entretien aux installations portuaires de la mine Iron Ore Company (IOC) à Sept-Îles est acceptable, et elle y répond favorablement.

Nous souhaitons cependant souligner à l'initiateur que la limite de détection rapportée (LDR) par le laboratoire (<20 mg/kg pour Ag) dans le tableau 1 (page 6) est trop élevée puisqu'elle correspond à la valeur du critère B de la Politique alors que le critère A se situe à 2 mg/kg¹. Pour ce paramètre (Ag), comme aucun critère CER, CSE ou CEO n'a établi, les seuls critères applicables pour évaluer la qualité des sédiments, et surtout pour leur gestion en milieu terrestre, sont les critères de la Politique. Ainsi, nous recommandons que toute nouvelle caractérisation des sédiments pré-dragage soit réalisée avec une LDR inférieure à 2 mg/kg pour Ag.



André Paquet
Ingénieur M.Sc.

¹ Selon l'annexe 3 du document « *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration* » (Environnement Canada et MDDEP, 2007), les limites supérieures des teneurs naturelles et ambiantes en Ag des sédiments dans l'estuaire et le golfe du St-Laurent sont respectivement de 0,05 à 0,07 mg/kg Ag et de 0,15 à 0,07 mg/kg Ag. Le tableau 1 (page 6) pourrait donc être complété.

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

DATE : Le 25 juin 2014

OBJET : *Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien
aux installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny (IOC)
à Sept-Îles*
N/Réf. : SAVEX-13493
V/Réf. : 3211-02-279
SCW-000837538

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez joindre Madame Boudreau au numéro de téléphone 418 521-3820, poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,

Yves Grimard pour
Yves Grimard

p. j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef du Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 25 juin 2014

OBJET : *Cinquième reconduction du programme de dragage d'entretien
aux installations portuaires de la mine Iron Ore Compagny (IOC)
à Sept-Îles*

N/Réf. : SAVEX-13493

V/Réf. : 3211-02-279

SCW-837538

À la demande de M. Hervé Chatagnier de la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels, nous avons pris connaissance de la deuxième série de réponses aux questions et commentaires que nous avons adressés à l'initiateur relativement à son projet. À cette étape de la procédure d'évaluation environnementale, soit l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, il s'agit d'indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ d'expertise (Milieu récepteur eau) si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Lors de la dernière série de questions, nous avons demandé à l'initiateur de préciser l'ampleur de la présence de boulettes de fer dans le secteur du quai n° 2 (superficie et épaisseur) et d'indiquer comment il prévoit circonscrire et gérer ces boulettes de fer pour éviter qu'elles soient rejetées en eau libre avec les sédiments dragués.

Dans sa réponse, l'initiateur indique qu'un travail d'optimisation des procédés se poursuit pour réduire les pertes de boulettes de fer lors du transbordement au quai et que la compagnie minière IOC s'engage « à procéder, lors de ses prochains travaux de caractérisation, à une étude plus précise de la présence de ces boulettes en eau libre ». L'initiateur indique également que « toutefois, pour le moment puisqu'une gestion séparée des sédiments et des boulettes de fer se révélerait onéreuse et qu'aucun fait nouveau ne justifie de modifier les opérations habituelles de dragage au quai n° 2, celles-ci seront maintenues telles quelles ».

...2

Nous sommes d'avis que l'initiateur doit mettre en place les mesures nécessaires pour s'assurer que les boulettes de fer qui tombent au fond de l'eau lors du transbordement ne soient pas amenées plus loin dans le Saint-Laurent lors du dragage d'entretien. Ainsi, avant les prochains travaux de dragage, nous recommandons que l'initiateur évalue la répartition des boulettes de fer dans le secteur du quai n° 2, détermine le volume qu'elles représentent et propose un mode de gestion de ces boulettes pour qu'elles ne soient pas rejetées en eau libre avec les sédiments.

Nous demeurons disponibles pour tout besoin d'information.

LB
LB-ig/sg

c.c. Mme Danielle Pelletier, SAVEX

Laporte, Charles-Olivier

De: Desrosiers, Mélanie
Envoyé: 2 juillet 2014 13:52
À: Laporte, Charles-Olivier
Cc: Triffault-Bouchet, Gaëlle; Martel, Louis
Objet: Dossier 3211-02-279: Réponses aux commentaires et question : 5e reconduction du programme de dragage d'entretien mine IOC - Sept-Iles

Bonjour,

En réponse à la demande de M. Hervé Chatagnier, transmise par courrier en date du 9 juin 2014, nous avons procédé à l'analyse des réponses aux questions et commentaires concernant la 5e reconduction du programme de dragage d'entretien aux installations portuaires de la mine Iron Ore Compagnie à Sept-Îles. Notre analyse a porté sur le document suivant :

- WSP, mai 2014, 5^e reconduction du programme décennal de dragage aux installations portuaires de la compagnie minière IOC – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 2^e Série.

J'ai pris connaissance de ce document et je n'ai aucun commentaire additionnel.

Nous demeurons disponibles pour toute question ou besoin d'informations complémentaires concernant notre analyse du programme d'entretien des installations portuaires de la mine IOC.

Cordialement

Mélanie Desrosiers, Ph.D, Écotoxicologue
Division écotoxicologie et évaluation du risque
Direction des expertises et des études
Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques

2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Québec (Québec), G1P 3W8
Téléphone : 418 643-1301 poste 339
Télécopieur : 418 528-1091
courriel melanie.desrosiers@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.céaeq.gouv.qc.ca



Le 24 février 2014

Par courrier électronique seulement

Votre réf. /Your ref.
3211-02-279

Notre réf./Our ref.
9520-002-35-055-2011

Monsieur Yves Rochon
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Dragage d'entretien décennal, quai de la compagnie minière I.O.C., Sept-Îles -
Recevabilité de l'étude d'impact**

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 24 janvier dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact relative au projet cité en objet. Nous avons examiné la documentation fournie au regard de nos champs de compétence, c'est-à-dire l'évaluation des impacts sur le poisson et l'habitat du poisson. L'analyse est basée sur les documents suivants :

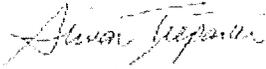
- GENIVAR 2013. 5^e reconduction du programme décennal de dragages aux installations portuaires de la Compagnie minière IOC – Étude d'impact sur l'environnement. Rapport réalisé pour la Compagnie minière IOC dans le cadre de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). 99 pages et annexes.
- GENIVAR 2013. 5^e reconduction du programme décennal de dragages aux installations portuaires de la Compagnie minière IOC – Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP, Dossier 3211-02-279. Rapport réalisé pour IOC. 30 p. + annexes.

Suite à la lecture de ces documents, nous sommes en mesure de conclure que l'étude est recevable au regard de nos champs de compétence. Nous désirons vous mentionner que le projet ne causera pas de dommages sérieux aux poissons. Le promoteur n'aura pas besoin d'obtenir une approbation officielle du Programme en vertu de la *Loi sur les pêches* pour mettre en œuvre sa proposition.

.../2

Pour toute question ou tout commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Monsieur Mathieu Leclerc au 418-775-0862 ou par courriel à l'adresse Mathieu.Leclerc@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur Rochon, l'expression de mes sentiments distingués.



Simon Trépanier
Chargé d'équipe p. i, Triage et planification
Programme protection des pêches

c.c. Martin Tremblay, MDDEF